

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<p>Nombre de conseillers En exercice : 12 Présents : 8 Procuration : 1 Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le dix janvier Le Conseil Municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué. Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean Claude DENNE (Maire) <u>Secrétaire de séance</u> : Mme QUOEX Valérie <u>Date de convocation</u> : Le 5 janvier 2024</p>
<p>Réf : 2406 <u>OBJET</u> : Echange parcelle AH 367, contre AH 812, AH 772 et AH 773</p>	<p>Présents : M. MUFFAT Michel - Mme QUOEX Valérie - M. DENNE Jean – Claude - Mme MICHAUD Sonia - M. ROSSET André - M. BRAIZE Richard - M. DUCHEMIN Vincent - Mme SIBIL Christine <u>Absents ou excusés</u> : Mme MICHAUD Carole - M. GAILLARD Guy - Mme TAVERNIER Marie -Laure - Mme MCQUADE Alisha <u>Procuration</u> : Mme MICHAUD Carole à Mme QUOEX Valérie</p>

Monsieur BRAIZE Richard propose au conseil municipal d'échanger avec Mme et Mr NOIR leur parcelle AH 367, contre les parcelles communales AH 812, AH 772 et AH 773, afin de permettre à ces derniers de bénéficier d'emplacements de stationnement et à la commune d'une zone de dépôt pour la voirie communale.

Il, précise que cet échange se fera du fait de l'équivalence de valeur entre les biens échangés – 100€/m² pour toutes les parcelles - sans soulte et que tous les frais seront supportés à moitié par chaque partie.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

* **ACCEPTE** d'échanger avec Mme et Mr NOIR leur parcelle AH 367, contre les parcelles communales AH 812, AH 772 et AH 773, afin de permettre à ces derniers de bénéficier d'emplacements de stationnement et à la commune d'une zone de dépôt pour la voirie communale.

* **PREND ACTE** que cet échange se fera du fait de l'équivalence de valeur entre les biens échangés – 100€/m² pour toutes les parcelles - sans soulte et que tous les frais seront supportés à moitié par chaque partie

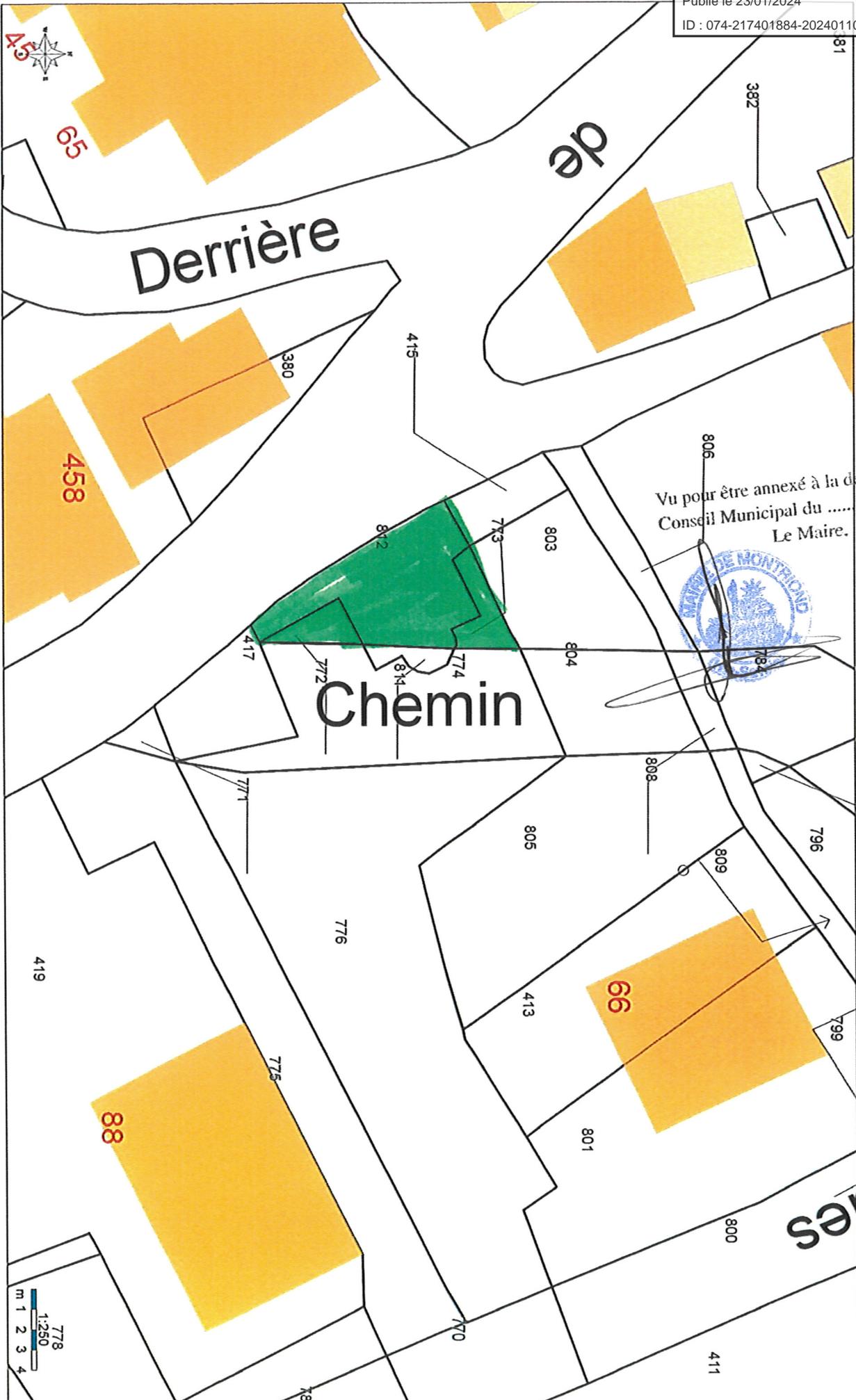
* **CHARGE** Monsieur le maire de tous les actes relatifs à la présente.

La secrétaire
 QUOEX Valérie



Le Maire,
 DENNE Jean – Claude





Le contenu, la représentation et la date d'actualisation des données ci-dessus éditées sont de la responsabilité du propriétaire gestionnaire de chaque donnée

Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Municipal du
Le Maire.

